

# Quartier Bourg L'Évêque La Touche Moulin du Comte

Diffusion, le : 18 novembre 2011

## REUNION PUBLIQUE Aménagement du Mail François Mitterrand Présentation de l'avant-projet 6 octobre 2011



### Présents :

Intervenant : - M. Gallais, Mutabilis Paysage (maîtrise d'œuvre)

Elus :

- M. Bourcier, Adjoint au Maire, Délégué à l'urbanisme et à l'aménagement
- M. Berroche, Adjoint au Maire, Délégué aux transports, voirie et circulation
- M. Puil, Conseiller Municipal, Délégué au commerce et à l'artisanat
- Mme Bougeard, Elue de quartier

Services :

- Mme Fleury, DI
- M. Hamon, DI Cop
- MM. Cadieu et Carré, DGAU DEP
- M. Boloignon et Mme Doxin, DQO

### Excusés :

- M. Rogemont, Conseiller Général
- M. Daubaire, Adjoint au Maire, délégué à l'énergie et à l'écologie urbaine
- Mme Petit, DAO OA
- M. Brigand, Conseiller de Quartier

### Participants : 180 personnes environ

- . Habitants et commerçants du mail François Mitterrand
- . Habitants des rues adjacentes
- . Membres du Conseil de Quartier

### Diffusion :

- Elus
- Intervenant
- Représentants des services
- Excusés
- Cabinet du Maire
- Mme Forlodou, DGPCS
- Mail Avenir
- Association Bourg l'Évêque
- Membres du Conseil de Quartier
- Référents commission environnement du Conseil de Quartier
- Référente de la commission citoyenneté



M. Bourcier ouvre la réunion en rappelant que le projet de requalification du Mail François Mitterrand s'inscrit dans le cadre du programme municipal avec trois enjeux principaux :

- redonner au Mail sa fonction historique d'espace structurant pour la ville (axe d'une longueur de 800 m et d'une largeur de 50 m de façade à façade),
- favoriser les transports en commun (poursuite de l'axe Est/Ouest) et les modes doux de déplacements,
- étendre le centre ville vers l'Ouest, renforcer l'attractivité de cet axe avec de nouveaux usages.



## **I - PRESENTATION DE L'AVANT PROJET : Par le Bureau d'Etudes Mutabilis**

Les principes d'aménagement retenus :

- raccorder le terre-plein central aux façades Nord, permettant de déployer des terrasses en offrant une véritable entité d'espace public (de la place Foch à la rue Vaneau),
- reporter les voies de circulation et le stationnement en rive Sud (deux voies bus et une voie réservée à la circulation générale sens sortant),
- étirer la trame du Mail vers l'Est en intégrant la place Foch (ancrage au centre ville),
- inscrire le jardin de la Confluence dans la continuité du Mail (plantations d'arbres, de végétaux adaptés au milieu humide, mobilier urbain),
- établir un gradient du minéral vers le végétal du centre ville vers le jardin de la Confluence (zones en enrobé peint, enrobé polymiroir, pavés, dalles granit, sablé),
- offrir aux piétons un vaste espace permettant la déambulation, le repos (bancs), la pratique d'activités ludiques (jeux peints au sol, mise en place d'agrès, jeux de boules...),
- apaiser la circulation générale :
  - . Espace sud classé en zone 30
  - . Espace central et partie Nord classés en aire piétonne
  - . Large trottoir pavé au Sud
  - . Traversées piétonnes sécurisées
  - . Plateaux surélevés à l'arrière des deux arrêts de bus (réduire la vitesse des véhicules dans le sens sortant)
- aménager un espace accessible aux personnes à mobilité réduite (quais de bus au niveau de la zone piétonne, traversées aménagées, places de stationnement réservées),
- favoriser les déplacements à vélos :
  - . Possibilité de circuler sur les trois voies au Sud et sur l'espace piétonnier
  - . Maintien de la station Vélostar (reportée sur l'espace central)
  - . Mise en place de parcs de stationnement vélos
- maintenir le patrimoine arboré diagnostiqué en bon état sanitaire, introduire de nouvelles essences de façon plus aléatoire.

## **II - PRESENTATION DE L'ENQUÊTE STATIONNEMENT : Direction Générale de l'Aménagement Urbain / Pôle Etudes de Déplacements (DGAU DEP)**

Une enquête de stationnement a été conduite en 2009 dans le périmètre déterminé par l'Ille et la Confluence, le Canal Ille et Rance et la Vilaine.

Cette enquête a permis de constater :

- . Une forte présence de voitures ventouses (47 % des places)
- . Une occupation des places par les "pendulaires" (30 %) correspondant aux personnes extérieures au quartier venant travailler en voiture, laissant leur véhicule en stationnement toute la journée
- . Un nombre de places limité pour les visiteurs en cours de journée
- . Des difficultés de stationnement pour les résidents également en cours de journée

En accompagnement de la suppression des places de stationnement sur l'espace central du Mail, il a été décidé d'étendre la zone de stationnement payant au Mail et aux rues adjacentes afin d'atteindre les objectifs suivants :

- apporter une réponse aux résidents
- assurer les besoins de stationnement de courte durée du quartier, commerces, démarches...
- encourager l'usage des modes alternatifs pour les "pendulaires"

Ce dispositif est en place depuis le 19 septembre dernier.

## **III - ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS**

### **Stationnement : pourquoi la Ville ne délivre-t-elle qu'une seule carte résidents par foyer ?**

M. Berroche : A ce jour, 400 foyers ont reçu une carte résidents et la Ville instruit actuellement des courriers sollicitant une carte supplémentaire. C'est une hypothèse que la Ville de Rennes étudie actuellement. Il convient notamment de vérifier si elle ne produirait pas l'effet contraire à celui recherché en saturant l'offre, ce qui conduirait les résidents à payer pour du stationnement indisponible. La Ville apportera sa réponse rapidement sur ce point.

### **Calendrier des travaux**

M. Hamon : démarrage à l'automne 2012, achèvement fin 2013

1<sup>ère</sup> phase : rive sud (durée 6 mois)

- bus entrant : sens maintenu sur la rive sud
- bus sortant : trafic reporté sur la rive nord

2<sup>ème</sup> phase : - rive nord : travaux sur les réseaux en trois tronçons

- interventions en parallèle sur l'espace central, durée 16 mois

### **Coût des travaux**

M. Hamon : 11.500.000 € TTC

### **Répercussion des travaux sur l'activité économique**

M. Puil : - tous les commerces resteront accessibles durant le chantier

- un plan d'animation sera établi et mis en place pendant et après les travaux
- au-delà, il conviendra d'examiner comment peut évoluer le commerce ➔ étude de stratégie commerciale à réaliser

### **La largeur des trottoirs prévue à 2,60 m environ en rive sud est-elle réaliste ? L'espace semble contraint.**

M. Gallais : le recalibrage des voies de circulation et de la bande de stationnement permettent la création d'un trottoir confortable au sud. La faisabilité a été vérifiée.

**- La circulation des voitures dans le sens Ouest-Est sera-t-elle possible ?**

**- Peut-on intervertir les voies bus et la voie réservée à la circulation générale ?**

M. Hamon : le sens de circulation des voitures sera inversé, il ne se fera que dans le sens Est-Ouest. La largeur de trottoir en rive Sud permettra une meilleure visibilité pour la traversée des axes bus en sortie de garage.

Venant de l'Ouest, les riverains devront emprunter le quai de la Prévalaye.

**Les bus, hors transports en commun, pourraient-ils être déviés par le quai de la Prévalaye permettant ainsi de réduire les nuisances sonores pour les riverains de la rive sud ?**

M. Cadieu : la rive sud du Mail est connectée à la continuité de l'axe est-ouest.

Rejoindre la place de la République par le quai de la Prévalaye et la place de Bretagne diminuerait la performance des transports en commun. Par ailleurs le passage en zone 30 en rive sud du Mail aura pour effet de réduire la vitesse de circulation et donc les nuisances aux riverains.

**Les arrêts de bus sont-ils maintenus ?**

M. Hamon : deux arrêts sont maintenus ; l'arrêt actuellement le plus à l'est sera reporté vers la place Foch.

**L'accès à la Confluence n'est pas réglé. Le report des bus sur la rive nord à partir de la rue Vaneau aurait permis la création d'un passage souterrain pour les piétons vers le jardin de la Confluence.**

M. Gallais : le report de la circulation des bus sur la rive nord aurait pour effet de ralentir les bus, créant également des croisements compliqués pour les flux. En tant que paysagiste, M. Gallais a indiqué être défavorable d'une façon générale aux passages souterrains pour piétons.

**La circulation rue Léon Etienne est-elle modifiée ?**

M. Hamon : la circulation dans cette rue n'est pas impactée par le projet.

**Depuis l'installation du supermarché "Lidl" des SDF occupent régulièrement les entrées des immeubles contigus. Le directeur de ce magasin s'était engagé à faire installer des grilles, toujours en attente.**

M. Puil, en réponse, s'engage à contacter le directeur de Lidl sur ce point particulier.

**Le stationnement désormais payant est globalement bien perçu, les riverains trouvent des places. Par contre, le soir dans certaines rues, le stationnement anarchique n'est pas contrôlé. D'autre part les nuisances sonores deviennent de plus en plus fréquentes sur ce secteur.**

La crainte des riverains est de voir cette situation s'aggraver après les travaux.

M. Bourcier : le projet d'aménagement de la place de la République avait suscité ces mêmes craintes. Il est impossible d'envisager la fermeture de tels lieux le soir par des grilles. La gestion de cet espace de qualité se fera progressivement ; la Ville de Rennes y sera attentive.

**L'espace aménagé sera-t-il éclairé ?**

M. Gallais : la rive sud sera dotée d'un éclairage de type routier. La rive nord et la partie centrale seront équipées d'un éclairage adapté aux piétons, modulé selon les événements ponctuant l'espace.

**Dans les parkings, l'abonnement de nuit démarre à 18h jusqu'à 10h le lendemain matin. Le stationnement sur la voirie pourrait-il être gratuit à partir de 18h ?**

M. Berroche : les objectifs fixés aujourd'hui en matière de stationnement ne permettent pas de répondre favorablement à cette demande.

**Quel sera le fonctionnement des quais bus ?**

M. Gallais : les deux quais seront au même niveau que le plateau piétonnier. Les bus seront prioritaires sur les voitures qui elles devront franchir un plateau surélevé. Ce dispositif participe au processus de ralentissement des véhicules en zone 30.

**La fréquentation du Mail par les piétons va-t-elle véritablement s'accroître, le quai Saint-Cyr tout proche étant lui-même très agréable ?**

M. Bourcier : la qualité de l'aménagement, l'attractivité, la mutation commerciale ; autant d'éléments qui participeront à l'évolution du lieu qui sera réapproprié par les piétons.

Avant de clore la réunion, M. Bourcier précise qu'une exposition est organisée autour de ce projet et de l'aménagement de la place de Bretagne.

Cette exposition "Plaisir de ville, une place verte, un mail pour tous" sera présentée jusqu'au 11 février 2012 place de Bretagne et square Hyacinthe Lorette.

